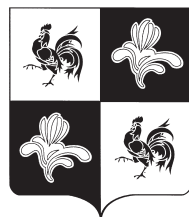


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



25 octobre 2019

SESSION ORDINAIRE 2019-2020

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2019
ET DE BUDGET INITIAL 2020
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

SOMMAIRE

1. Introduction.....	3
2. Présentation globale des rubriques.....	3
3. Dépenses – Ajustement 2019	4
4. Dépenses – Budget initial 2020.....	5
5. Recettes	6

1. Introduction

En sa réunion du 25 octobre 2019, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2019 et de budget initial 2020 du Parlement francophone bruxellois.

Il appartient désormais à la commission spéciale du Budget et du Compte de les examiner et à l'Assemblée de les adopter.

2. Présentation globale des rubriques

Comme de coutume, en début de législature, voici une illustration des différentes rubriques budgétaires.

A. Dépenses liées au personnel

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées au paiement :

- du personnel statutaire et contractuel du greffe;
- du personnel affecté au secrétariat de la présidence;
- de la formation des agents;
- de la dotation au service social;
- des assurances liées au personnel.

B. Abonnements – Livres

Concerne les frais de presse et l'acquisition de différents ouvrages.

C. Bâtiments

Cette rubrique vise les frais liés à la location, les taxes, l'usage et l'entretien de l'immeuble de la rue du Lombard abritant la présidence et le greffe.

De même, les frais d'entretien des emplacements de parkings de la rue du Lombard, dont le Parlement francophone bruxellois est resté propriétaire, sont imputés dans cette rubrique.

D. Mobilier, équipement et matériels divers

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées à l'acquisition de petits et gros mobiliers de bureau et au matériel informatique.

Les frais d'assurance dudit matériel y sont aussi imputés.

Cette rubrique couvre également les frais liés aux coûts d'adaptation et de maintenance du site internet et de la GED (Thémis) ainsi que de développements informatiques spécifiques et de sauvegarde des données du greffe.

E. Fournitures et frais

Cette rubrique rassemble les allocations relatives à l'impression des différents papiers à en-tête et documents liés à l'activité administrative et parlementaire.

S'y trouvent aussi repris les frais de communication téléphonique et d'internet.

F. Transport

Cette rubrique concerne les dépenses liées aux coûts des deux véhicules de la présidence et du greffe ainsi que les frais de déplacement occasionnels.

G. Relations publiques et internationales

Cette rubrique globalise les allocations liées aux activités protocolaires, représentatives et internationales du Parlement.

H. Initiatives culturelles et sociales

Cette rubrique groupe les allocations permettant au Bureau de soutenir certaines activités d'ASBL, dans le cadre des matières que le Parlement entend promouvoir. L'intervention est non récurrente.

Les activités organisées par le Parlement et les prix qu'il remet historiquement se trouvent également dans cette rubrique.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois

Cette rubrique rassemble les différentes allocations couvrant les frais divers liés à l'activité parlementaire : séances plénières, réunions des commissions, du Bureau, du Bureau élargi, services aux membres, etc.

Sont également imputés dans cette rubrique, les frais réclamés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel mis à disposition durant les réunions ou les activités et ceux liés au compte rendu des séances.

Les rubriques J à R globalisent des dépenses diverses. Seule la rubrique « N. Aide aux groupes » doit être mise en avant puisqu'elle reprend les sommes que le Parlement francophone bruxellois octroie aux différents groupes afin de permettre le recrutement des experts amenés à suivre les dossiers « Commission communautaire française ».

Le budget des dépenses comprend également un budget « investissement » qui fonctionnait comme un budget extraordinaire au niveau communal. Depuis 2015 et vu les nouvelles règles comptables, ce budget est toujours à zéro et est amené à disparaître.

3. Dépenses – Ajustement 2019

3.1. Observations générales

Globalement, les dépenses sont assez stables mais, considérant que l'année 2019 est une année électorale, certaines rubriques ont donc dû être revues étant donné le caractère aléatoire des prévisions initiales (changement de cabinet, indemnités de sortie, etc.).

De manière générale, tant le Bureau que le greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition faisant leur le principe qui veut que le budget est une autorisation et non une obligation de dépenses. L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques.

Dans ce cadre, les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 4.387.250,00 € à 4.190.250,00 € à l'ajustement, soit une diminution de 197.000,00 € (4,70 %).

3.2. Examen des rubriques

A. Personnel

L'ajustement a été fait sur base de la situation au 1^{er} septembre 2019 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a donc été tenu compte de :

- la situation réelle des préavis des anciens membres du cabinet,
- la situation réelle de l'aide administrative de l'ancienne Présidente,

- l'absence d'indexation,
- le remplacement d'un agent statutaire par un agent contractuel (transfert de la rubrique A1 vers A3),
- le report de l'entrée en service d'un agent statutaire.

B. Abonnement-livres

Diminution en fonction des dépenses constatées.

C. Bâtiments

Diminution en fonction des dépenses constatées.

D. Mobilier, équipements, matériel

30.000,00 € sont dégagés en D4 afin d'investir dans un nouveau parc informatique pour les agents. En effet, l'actuel est obsolète.

E. Fournitures, frais d'administration

Une économie notable (1.000,00 €/mois) a pu être obtenue suite à une mutualisation de l'accès à internet entre les trois assemblées bruxelloises.

F. Transports

Diminution en fonction des dépenses constatées.

G. Relations publiques et internationales

Statu quo

H. Initiatives culturelles et sociales

Statu quo

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et des commissions

Adaptation vers le bas étant donné que la situation réelle des indemnités de sortie des anciens membres du Bureau est connue.

4. Dépenses – Budget initial 2020

4.1. Observations générales

Différents éléments, dont certains exceptionnels, influencent le budget 2020. Il s'agit notamment de la poursuite des frais liés au changement de cabinet (fin des préavis des anciens collaborateurs et aide administrative à la Présidente sortante).

Pour le surplus, il a été tenu compte de la situation réelle quant aux indemnités de sortie des membres du Bureau.

Un budget provisionnel pour la commission de déontologie, le médiateur et des groupes de travail « citoyen » a également été créé (100.000,00 €). Ce sont des dépenses qui s'ajoutent en vertu, notamment, de nouvelles législations et qui devront encore être précisées. Concernant le médiateur, une fois cette instance installée, il devra être prévu une dotation couvrant son fonctionnement dont la part du Parlement francophone bruxellois devra être négociée avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Une proposition de modification du Règlement a été déposée afin d'élargir la reconnaissance des groupes politiques au sein du Parlement. À cet égard, 52.000 € supplémentaires sont prévus aux rubriques I2, I3 et N afin de pouvoir assumer cette charge financière supplémentaire, le cas échéant.

Malgré l'ensemble de ces éléments, les dépenses ordinaires sont diminuées entre l'initial 2019 et l'initial 2020, de 33.500,00 €.

En ce qui concerne la dotation pour l'exercice 2020, elle peut être fixée, en accord avec le Collège, à 4.050.000 €, soit une augmentation de 100.000 €. Le surplus des dépenses sera prélevé sur les fonds propres du Parlement.

À terme, le Collège devra tenir compte de l'entrée en vigueur de ces législations dans le montant de la dotation.

4.2. Examen des rubriques

A. Personnel

Le budget initial 2020 tient compte de :

- l'indexation des salaires en mars 2020,
- un cadre du cabinet complet à partir de la fin de l'année 2019,

- la fin d'un congé préalable à la retraite d'un agent fin 2019.

B. Abonnement-livres

Pas de commentaire.

C. Bâtiments

Adaptation à la réalité.

Un nouveau marché public de maintenance a été passé par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (propriétaire du bâtiment) pour l'ensemble de ses bâtiments dont le « Lombard 77 ». Il entraîne une amélioration du service mais également une augmentation des coûts forfaitaires.

D. Mobilier, équipements, matériel

Pas de commentaire.

E. Fournitures, frais d'administration

La diminution de la rubrique E4 est permise par une mutualisation de certaines dépenses avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et le Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie et aussi par la diminution de 75,00 € à 40,00 € (maximum) des frais de téléphonie accordés aux membres du Bureau élargi.

F. Transports

Pas de commentaire.

G. Relations publiques et internationales

La rubrique protocole (G1) est augmentée car le montant, stable depuis de longues années, doit être adapté à l'évolution des prix.

La rubrique « Relations internationales » sera fonction des initiatives du Bureau en terme de déplacement.

H. Initiatives culturelles et sociales

Cf. remarques générales.

I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et des commissions

Un crédit prévisionnel a été prévu pour les frais liés à la mise en œuvre des législations relatives à la commission de déontologie, du médiateur et des projets liés à la participation citoyenne.

5. Recettes

Les recettes du Parlement sont essentiellement issues de la dotation.

– Ajustement 2019

Statu quo.

– Budget 2020

En fonction des éléments repris dans la présente note, les tableaux budgétaires et l'accord conclu avec le Collège, la dotation est fixée à 4.050.000,00 €. Le solde sera financé par la « réserve bâtiment » et les fonds propres du Parlement.

En ce qui concerne les recettes, il est à noter que, lors de son contrôle du mois de septembre 2019, la Cour des comptes a fait savoir qu'il n'était plus permis de faire figurer les prélèvements sur les fonds propres dans le tableau dédié à cet effet. À cet égard, les montants seront désormais à zéro.

Le déficit éventuel sera prélevé automatiquement sur la trésorerie du Parlement, ce qui, dans la pratique, est déjà la situation actuelle.

**AJUSTEMENT 2019
BUDGET 2020**

Ventilation des rubriques

I. DÉPENSES

1. Ordinaires

Rubrique		Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
A	Personnel	2.542.606,34	2.560.000,00	2.635.000,00	2.568.500,00	2.565.000,00
A1	Traitements, indemnités	2.046.713,06	2.165.000,00	2.175.000,00	2.110.000,00	2.020.000,00
A2	Calcul	11.121,06	12.500,00	13.000,00	13.000,00	13.000,00
A3	Non-permanents	141.622,47	40.000,00	45.000,00	60.000,00	115.000,00
A4	Réserve	3.178,47	5.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
A5	formation	787,70	5.000,00	7.500,00	5.000,00	7.500,00
A6	Intervention achat ordinateur	3.339,26	5.000,00	5.000,00	3.000,00	0,00
A7	Dotation service social	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00	12.500,00
A8	Traitements, secrétariat présidence	278.397,01	265.000,00	320.000,00	310.000,00	340.000,00
A9	Assurances	44.947,31	50.000,00	52.000,00	50.000,00	52.000,00
B	Abonnements, livres	6.486,00	7.500,00	7.500,00	6.500,00	7.500,00
B1	Codes, livres	1.515,00	2.500,00	2.000,00	1.000,00	2.000,00
B2	Abonnements, journaux	4.971,00	5.000,00	5.500,00	5.500,00	5.500,00
C	Bâtiments	429.586,77	491.000,00	521.000,00	505.500,00	515.500,00
C1	Loyers, charges	355.982,59	365.000,00	375.000,00	375.000,00	385.000,00
C2	Taxes, assurances	5.573,07	45.000,00	45.000,00	45.000,00	45.000,00
C3	Abonnements	909,93	1.000,00	1.000,00	500,00	500,00
C4	Nettoyage	60.706,73	70.000,00	80.000,00	65.000,00	70.000,00
C5	Rafrâichissement, maintenance	6.414,45	10.000,00	20.000,00	20.000,00	15.000,00
C6	Sous-rubrique supprimée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
D	Mobilier, équipement, matériel	69.788,48	96.500,00	99.000,00	123.000,00	98.500,00
D1	Entretien, location	14.814,15	18.000,00	18.000,00	12.000,00	15.000,00
D2	Aménagements complémentaires	18.274,88	15.000,00	15.000,00	15.000,00	17.500,00
D3	Assurances	588,64	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
D4	Matériel informatique (*)	19.278,31	30.000,00	25.000,00	55.000,00	25.000,00
D5	Internet – développements	16.832,50	32.500,00	40.000,00	40.000,00	40.000,00
E	Fournitures, frais d'administration	103.780,30	121.000,00	121.000,00	114.000,00	104.000,00
E1	Fournitures et imprimés	10.488,20	15.000,00	15.000,00	14.000,00	14.000,00
E2	Documents parlementaires	56.114,64	70.000,00	70.000,00	75.000,00	70.000,00
E3	Photocopies et Reprobel	50,27	0,00	0,00	0,00	0,00
E4	Téléphonie et poste	37.127,19	36.000,00	36.000,00	25.000,00	20.000,00
F	Transports	12.452,59	17.000,00	17.000,00	14.000,00	14.000,00
F1	Leasing, entretien et fonctionnement	11.878,39	16.000,00	16.000,00	13.000,00	13.000,00
F2	Déplacements divers	574,20	1.000,00	1.000,00	1.000,00	1.000,00
F3	Remplacement véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
G	Relations publiques et internationales	32.326,69	80.000,00	85.000,00	77.000,00	70.000,00
G1	Protocole	29.621,60	30.000,00	30.000,00	30.000,00	35.000,00
G2	30 ans du Parlement		30.000,00	30.000,00	22.000,00	0,00
G3	Relations internationales	1.856,40	10.000,00	15.000,00	15.000,00	25.000,00
G4	Promotion	848,69	10.000,00	10.000,00	10.000,00	10.000,00
H	Initiatives culturelles / sociales	85.155,69	90.500,00	90.500,00	77.500,00	95.500,00
H1	Parrainages	32.900,00	35.000,00	35.000,00	30.000,00	35.000,00
H2	Initiatives culturelles / sociales	50.275,12	55.000,00	55.000,00	47.000,00	60.000,00
H3	Inscriptions à colloques	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
H4	Organisation colloques	1.980,57	0,00	0,00	0,00	0,00

Rubrique		Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
I	Fonctionnement P.F.B. et commissions	338.247,24	359.750,00	476.750,00	406.750,00	547.250,00
I 1	Commissions, Bureau, Bureau élargi	15.720,05	18.000,00	18.000,00	15.000,00	18.000,00
I 2	Indemnités	130.506,24	133.000,00	135.000,00	130.000,00	149.000,00
I 3	Rémunérations collaborateurs	185.947,55	200.000,00	215.000,00	200.000,00	230.000,00
I 4	Indemnité de départ	0,00	0,00	100.000,00	53.000,00	41.500,00
I 5	Services aux membres	4.323,40	7.000,00	7.000,00	7.000,00	7.000,00
I 6	Groupes de travail, prévisionnel déontologie, médiateur, particip citoyenne	0,00	0,00	0,00	0,00	100.000,00
I7	Assoc. anciens parlementaires francophones	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00	1.750,00
J	Frais financiers	17.384,27	18.000,00	19.000,00	19.000,00	19.000,00
L	Honoraires études, jury	10.553,11	10.000,00	10.000,00	5.000,00	15.000,00
M	Divers	0,00	500,00	500,00	500,00	500,00
N	Aide aux groupes	272.489,00	276.000,00	300.000,00	268.000,00	297.000,00
Q	Installation définitive	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
R	Gestion futur bâtiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	Inclusion de la personne handicapée	0,00	3.000,00	5.000,00	5.000,00	5.000,00
Totaux		3.920.856,48	4.130.750,00	4.387.250,00	4.190.250,00	4.353.750,00

(*) Transfert de 10.000 € de D5 à D4 à l'ajustement 2018 décidé par le Bureau du 7 décembre 2018 (point 2.2)

2. Extraordinaires

Intitulés	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Portail informatique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

II. RECETTES

1. Ordinaires

Intitulés	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Dotation CCF	3.850.000,00	3.900.000,00	3.950.000,00	3.950.000,00	4.050.000,00
Recettes propres	142.559,07	70.000,00	30.000,00	30.000,00	30.000,00
Plus-value sur vente d'immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur fonds social	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux	3.992.559,07	3.970.000,00	3.980.000,00	3.980.000,00	4.080.000,00

2. Prélèvements sur les fonds propres

Intitulés	Compte 2017	Ajustement 2018	Budget 2019	Ajustement 2019	Budget 2020
Prélèvement sur le fonds social (informatique)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prélèvement sur le fonds social – Compensation de la dotation	0,00	10.250,00	242.250,00	0,00	0,00
Prélèvement sur la réserve nouveau bâtiment	0,00	150.000,00	165.000,00	0,00	0,00
Totaux	0,00	160.250,00	407.250,00	0,00	0,00

Le déficit éventuel sera prélevé sur la trésorerie du Parlement.